



## **ELBORATION DU PNFB – Groupe de travail 2 « Forêt et territoire »**

### **Extrait du rapport final : synthèse et pistes d'actions**

**Juillet 2015**

## **SYNTHESE DEFIS ET PISTES D' ACTIONS**

---

### **DEFI 1 : POUR UNE MISE EN COHERENCE DE LA POLITIQUE FORESTIERE AVEC LES POLITIQUES (NATIONALES ET REGIONALES) ET INSTRUMENTS QUI IMPACTENT L'ECONOMIE FORET-BOIS**

- Organiser la coordination entre les actions mise en œuvre dans le cadre des politiques nationales concernant le secteur forêt-bois (plateforme nationale interservices et suivi des principaux instruments financiers et fiscaux).
- Promouvoir et soutenir une représentation des acteurs du secteur forêt-bois au sein des instances nationales et / ou régionales de consultation – suivi des politiques qui concernent le secteur.
- Garantir la prise en compte des orientations de la politique forestière nationale au niveau régional (schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation Conférence territoriale de l'action publique)
- Mettre en place d'une procédure nationale de suivi et d'appui de la mise en œuvre des PRFB dans le cadre du CSFB.

### **DEFI 2 : POUR UN ANCRAGE TERRITORIAL RENFORCE DE L'ECONOMIE FORET-BOIS**

Organiser une architecture institutionnelle permettant l'appropriation infranationale du PNFB :

- Elaborer le PRFB sur la base d'un projet régional forêt-bois concerté et intégré.
- Décliner le grand projet régional forêt-bois sous la forme d'un programme d'actions forêt-bois et d'un Schéma régional de gestion et de mise en valeur de la forêt.
- Affirmer les Stratégies Locales de Développement Forestier comme des relais de gouvernance et de définition de stratégies de valorisation de la forêt et du bois nécessaires à la mise en œuvre opérationnelle de programme d'actions coordonnées forêt-bois.

### **DEFI 3 : DEVELOPPER LA GESTION ET LA MISE EN VALEUR DE LA FORET SUR LA BASE D'UNE DYNAMIQUE LOCALE**

Elaborer et mettre en œuvre une stratégie territoriale de regroupement et de mutualisation des activités de gestion et de production forestière comportant deux dimensions :

- Dimension régionale : développement forestier intégré comme une priorité au sein du projet régional forêt-bois ; stratégie élaborée en concertation avec l'ensemble des membres de la CRFB ; logique de priorisation et de planification des actions de développement établie sur la base de critères forestiers larges et de critères territoriaux
- Dimension SLDF : Priorité des actions au regroupement et à la gestion forestière ; optimisation de la démarche d'animation sur la base des expériences passées ; actions

coordonnées en forêt privée et en forêt publique (ouvrir le dispositif GIEEF aux forêts publiques) ; définition de manière concertée de la répartition des rôles entre les différents opérateurs privés et publics

**DEFI 4 : INTEGRER LES ESPACES ET LES ACTIVITES FORESTIERES DANS LES STRATEGIES DES TERRITOIRES ET DANS LES DYNAMIQUES DE COOPERATION INTER-REGIONALE ET INTERTERRITORIALE**

- Favoriser, lors du renouvellement des Schémas Régionaux d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire prévu par la loi NOTRe, la prise en compte d'enjeux et d'orientations forêt bois en lien avec les schémas élaborés dans le cadre de la mise en œuvre des politiques de l'eau et de la montagne.
- Garantir, par la voie règlementaire, la prise en compte des forêts et du secteur forêt-bois lors de l'élaboration et de la mise en œuvre des outils nationaux d'aménagement et de développement durable (SCOT et PLUi ; PC(A)ET).